

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 8 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2	L'an deux mille vingt-deux Le seize août à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 12 août 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Gaël MENETRIER
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Jérôme WAHL, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET, Cécile CASSOU-LENS	

Délibération n° D22-26

Objet : Fixation des tarifs et nouveau règlement du CLAE de Cernex

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le règlement intérieur et les tarifs du CLAE de Cernex doivent faire l'objet de modifications, afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Le règlement du CLAE est établi d'une part pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et d'autre part pour les services périscolaires et la cantine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux tarifs du CLAE de Cernex tels qu'ils figurent en annexe.
- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux règlements du CLAE de Cernex tels qu'ils figurent en annexe ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer le nouveau tarif à compter du 17 août 2022.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer le nouveau règlement à compter du 17 août 2022.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 19 août 2022
Transmise en Sous-Préfecture le 19 août 2022
Affichée le 19 août 2022

Annexe à la délibération n°D22-26

CLAE DE CERNEX - GRILLE TARIFAIRE 2022-2023 (*)

Adoptée par le Conseil Municipal de Cernex dans sa séance du 16.08.2022

Prestation	Détail	Tarif		QF
		Résident	Non-résident	
Frais d'inscription annuels pour le CLAE	Accès au CLAE et à la cantine par an, par enfant et par dossier	20,00 €	20,00 €	N
Cantine	- Avec repas + garderie	6,90 €	6,90 €	O
	- Avec repas fourni par la famille (cadre d'un PAI) + garderie	4,90 €	4,90 €	
Majoration réservation cantine dernière minute	Par repas	2,00 €	2,00 €	N
Périscolaire - Matin et après 17h00	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant	1,50 €	1,50 €	O
Compensation service de cantine	En cas de non-participation au service de cantine annuel	150,00 €	150,00 €	N
Périscolaire - Soir, la 1 ^{ère} 1/2 heure	Goûter inclus.	3,50 €	3,50 €	O
Majoration périscolaire enfant présent non-inscrit	Pour la 1 ^{ère} 1/2 heure indivisible, par enfant.	5,00 €	5,00 €	N
Majoration pour dépassement de l'horaire de fermeture périscolaire et ALSH	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant.	15,00 €	15,00 €	N
Accueil ALSH mercredi	- Matin (avec repas indissociable) - 7h30/13h00	15,00 €	18,00 €	O
	- Après-midi (sans repas) - 13h00/18h00	12,00 €	13,00 €	
	- Journée complète - 7h30/18h00	27,00 €	31,00 €	
Accueil ALSH vacances et jours fériés de 7h30 à 18h00	- Avec le repas du midi et un goûter inclus.	27,00 €	31,00 €	O
	- Avec repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI.	25,00 €	29,00 €	
Excursion pendant les vacances	Majoration pour transport + droit d'entrée			N

(*) Tarifs pour un coefficient de 1.00 sujets à modulation selon quotient familial (QF) – voir règlement